



Collectionner à la Médiathèque Valais

I. Une médiathèque: des collections et des prestations

Une médiathèque publique constitue un centre de services prioritairement axé sur le prêt et la consultation de *collections*, soit des documents physiques ou numériques, plus rarement des objets, mis à disposition du public, qui peut les emprunter et/ou les consulter sur place.

Par son offre, tant au niveau des prestations que des collections, une médiathèque publique doit ainsi pouvoir satisfaire une large palette de goûts et de besoins.

Si **sélectionner** ce qui doit être acquis peut faire appel aux suggestions du public, ce travail relève des compétences professionnelles des métiers de la bibliothéconomie. Cette étape est **fondamentale**, pour que les collections restent **cohérentes**.

C'est la raison pour laquelle l'organisation d'une collection nécessite un plan concerté.

Dès l'issue du 20^e siècle, la Médiathèque Valais (ci-après : MV) s'est dotée d'un **plan** dont les buts principaux consistent à mutualiser les ressources mises à disposition par les pouvoirs publics, maintenir l'attractivité des collections proposées, collectionner, conserver et mettre en valeur du patrimoine. L'outil qui guide cela s'appelle le **Plan de Développement et Conservation des Collections**. Au fil de son évolution historique, la MV a acquis de nouvelles compétences et sa mission s'est diversifiée et, sous certains aspects, spécialisée.

Le Plan est une feuille de route en évolution constante, un instrument de cadrage des professionnel-le-s œuvrant à la documentation, à la récolte de l'information, aux collections patrimoniales de la MV pour ses 4 sites de Brigue, Sion, Martigny et St-Maurice.

Trois niveaux de complexité permettent d'orienter le choix des acquisitions selon le public concerné (tout public, scolaire-secondaire II, tertiaire) :

- niveau A : notions simples, informations sommaires.
- Niveau B : informations plus complètes, matière plus approfondie.
- Niveau C : informations très complètes, public spécialisé, lecture ardue.

Exigence légale

L'article 25 du Règlement sur la promotion de la culture attribue la responsabilité du développement des collections au directeur ou à la directrice de la MV qui porte aussi le titre de Bibliothécaire cantonal-e. L'article 33 de la Loi valaisanne sur la Promotion culturelle (ou LPrC) stipule ce point, qui, dans les faits, est délégué aux directrices-directeurs de site de la MV dans le cadre de l'application du Plan de développement et



conservation des collections. C'est ainsi que les chargé-e-s de domaines de la MV ont pour tâche de maintenir, d'enrichir et de renouveler les collections.

Livres, disques, films, mallettes pédagogiques, supports d'enseignement, équipements pour ateliers fixes ou temporaires des *makerspaces* présents sur certains sites, revues sur abonnements, journaux quotidiens, catalogues d'e-books, d'e-films et d'e-musiques, cartes postales, photographies anciennes ou récentes, films d'archive, imprimés, affiches, œuvres d'art, reportages vidéos, documentaires rejoignent les collections, dans une exigence de diversité, d'approche plurielle de la réalité, le tout dans une perspective d'ouverture et d'éducation à la réflexion critique. Ceci sans qu'aucune contrainte politique, idéologique ou religieuse n'infléchisse les choix opérés.

Parallèlement, une autre loi, la LIPDA, soit la Loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage de 2008, vient encore affiner les missions de la MV et orienter le Plan général.

II. **Une méthode professionnelle**

Mutualiser les ressources, collectionner en réseau

Le principe économique du Plan de développement et conservation des collections consiste en l'exploitation de ressources documentaires *en réseau*. Acquérir un document se fait après avoir consulté si ce dernier n'a pas déjà été acquis par un autre site de la MV, dans une optique affichée de *mutualiser les ressources*.

A la MV, les acquisitions se font ainsi de manière concertée et coordonnée entre les différents sites (St-Maurice, Martigny, Sion et Brigue) et dans un esprit de partenariat complémentaire avec les autres bibliothèques valaisannes, reliées entre elles et recourant au catalogue informatique RERO ILS.

Une collection MV et des spécialisations

Chaque site de la MV affine un aspect de la mission générale de l'institution.

Ainsi, la **MV-Brig** et la **MV-St-Maurice** constituent et actualisent des **collections destinées aux enseignant-e-s en formation ou diplômés** (des degrés secondaires I et II).

La **MV-Martigny** et la **MV-Sion** conservent et enrichissent des **collections patrimoniales**, respectivement **musicales et d'imprimés pour le site de Sion, et audiovisuelles pour le site de Martigny**.

La **MV-Sion** entretient des **collections encyclopédiques**.

Tous les sites de la MV assurent la qualité, l'intérêt et l'actualité de collections généralistes, dites « **de lecture publique** ».

Qui fait quoi et dans quels domaines ?

Sur chaque site, une personne est chargée des sélections et choix de collection. Elle est la référence des responsables de domaines, qui vont se référer à elle, en suivant le



Plan pour déterminer les ouvrages et productions pertinents dans les domaines respectifs de :

- la littérature et les productions romanesques (**domaine : Roman**) ;
- la littérature et les productions destinées en priorité à la jeunesse (**domaines : Enfants et Jeune public**) ;
- la littérature et les productions de vulgarisation scientifique et de culture générale (**domaine : Documentaire**) ;
- la littérature patrimoniale, la littérature et poésie et les productions d'auteur-e-s valaisans (**domaine : Documentation valaisanne**) ;
- la production en bande-dessinée (**domaine : BD**) ;
- la production musicale (**domaine : Musique**) ;
- la production cinématographique et les séries audiovisuelles (**domaine : Cinéma**) ;
- la production didactique et pédagogique (**domaine : Pédagogie**) ;
- la production allophone (**domaine : Langues étrangères**) ;
- les cartes géographiques, les imprimés, les affiches, les cartes postales, les flyers, les brochures, les livrets... Qui soient en lien avec le Valais et région (**domaine : Documentation valaisanne, patrimoine imprimé**) ;
- les cartes postales tirées d'une photo, les photographies, les films, les enregistrements sonores, les vidéos... Qui soient en lien avec le Valais et région (**domaine : Documentation valaisanne, patrimoine audiovisuel**).

III. L'assurance de collections de qualité

Les documents de lecture publique : le tronc commun

Le cadre

Dans une optique de favoriser l'éducation à l'esprit critique, la curiosité et la constitution de la **culture générale**, la MV compose des collections de lecture publique et collabore avec d'autres bibliothèques et centres d'information. Ce faisant, l'institution met en œuvre un autre plan important : le **Plan directeur des bibliothèques valaisannes**.

Sur tous ses sites, la MV déploie ainsi des **partenariats essentiels** avec les Villes de Brigue, de Sion, de Martigny et de St-Maurice. Ces communes participent aux budgets et au maintien des services des sites cantonaux de la MV. Les collections typiques de la lecture publique sont développées de cette manière, en réseau, dans une logique de rationalisation et de mutualisation.

On trouve, à la MV, de la **littérature de fiction**, des albums de **bande-dessinée**, des **ouvrages à caractère informatif et scientifique vulgarisé**, des **guides de voyage**, des **manuels**, des **beaux livres**, et ceci pour tous les âges.



La pratique

Ce qui unit les bibliothèques orientées vers la lecture publique, c'est la *littérature romanesque* et la littérature documentaire dite aussi « de vulgarisation scientifique ». Les sites de la MV collectionnent donc des nouveautés, des classiques de la littérature dans les 2 langues officielles du Canton du Valais et les parutions actuelles dans des domaines et thématiques très variés.

Les documents

Selon les noyaux de collection forts qui ont été constitués au gré de l'historique des sites de la MV, l'accent sera porté sur la BD, sur la littérature jeunesse (de langue française ou allemande), les albums pour la toute petite enfance, les livres et films documentaires, la poésie ou encore sur les fondamentaux des grandes périodes musicales.

Les collections patrimoniales : le trésor

Le cadre

La MV s'applique à rassembler, acquérir, répertorier, conserver, mettre en valeur et rendre accessibles les **documents imprimés et audiovisuels**, notamment les photographies, documents cinématographiques et enregistrements sonores, ainsi que les informations fixées sur d'autres supports, concernant de près ou de loin le Valais. L'accès à des documents officiels d'administrations cantonales, communales ou bourgeoises est une prérogative de la MV, en vertu de la LIPDA : la MV doit recevoir copie de toutes les publications officielles produites en Valais.

- **La MV-Sion collectionne le patrimoine imprimé, musical et des fonds dits « mixtes » (composés de documents sur plusieurs types de supports).** Ce sont des partitions musicales, des affiches, des libelles, des dépliants, des livrets, des étiquettes de vin, des cartes de géographie, etc.

La MV-Martigny collectionne le patrimoine audiovisuel (photographique, filmique, sonore) et des fonds dits « mixtes » (*idem* préc.). Ce sont des photographies (sur tous supports ou numériques) ou des cartes postales, des films (ou vidéos, sur tous supports ou numériques), des enregistrements sonores (sur tous supports ou numériques).

La pratique

Faut-il tout collectionner ? Bien sûr que non. Matériellement, cela n'est pas possible. Professionnellement, cela ne ferait pas de sens. Le Plan délivre un maître-mot : l'adjectif « représentatif ». Pour collectionner du patrimoine en bibliothèque, il s'agit d'échantillonner, soit d'acquérir une documentation qui soit **emblématique, représentative** de l'existant.

Les chargé-e-s de collections / bibliothécaires scientifiques se tiennent informés de l'actualité de leur domaine. Pour ne pas manquer une rareté, une trouvaille, une perle, ils et elles entretiennent un réseau de relations avec des spécialistes et des



connaisseurs, des partenaires institutionnels ou particuliers, des imprimeurs, des producteurs, des artistes, des chercheuses et chercheurs, etc.

Les documents ou « les archives » ou « les précieux »

Dans le cas du patrimoine ou de la collection patrimoniale, que celle-ci soit imprimée (affiches, cartes topographiques, programmes, livrets, dépliants, images mortuaires, étiquettes de vin...) ou audiovisuelle (photographies, films, enregistrements sonores), **les sujets portant sur le Valais** (entendu au sens des activités qui s'y déroulent, mais aussi des relations entretenues du et hors du Valais), ainsi :

- **les productions dont les auteur-e-s ou les thèmes ont un lien avec le Valais** sont à considérer.
- **Les créations par des auteur-e-s valaisan-ne-s** également. Est considéré-e comme un-e auteur-e valaisan-ne une personne ayant produit une œuvre et séjournant ou ayant séjourné en Valais.
- **La mémoire de ce que produisent les médias valaisans** (presse écrite et audiovisuelle) est aussi à considérer comme un patrimoine, donc une collection à enrichir, et ceci toutes périodicités de publication confondues.
- **Les recherches universitaires et académiques** publiées par des auteurs valaisans sont à prendre en compte au titre de patrimoine.
-
- Enfin, **tout ce que publient les autorités valaisannes (niveaux bourgeoisial, communal, cantonal)** est à considérer comme document de collection, ceci en vertu de la LIPDA.

Cette typologie de contenus vaut pour tous supports confondus : e-books, sites web...

Les collections spécialisées : en littérature, art et musique

Le cadre

Les collections d'œuvres d'art, les fonds d'auteur-e-s ou encore les documents musicaux constituent des collections spécialisées.

La pratique

La MV-Sion assure cette dimension en accordant une part conséquente de son budget d'acquisition aux **documents musicaux**, mais encore *via l'Artothèque de la MV*.

Cette collection dans les collections est représentée sur tous les sites géographiques de la MV. Elle permet au public d'emprunter des œuvres d'art.

Une autre dimension de cette mission artistique consiste à collectionner les manuscrits et tapuscrits des écrivain-e-s valaisans, soit des **fonds d'archives littéraires**.

Les documents

CD, catalogues de musique en ligne ou e-musique pour la dimension musicale.



Œuvres d'art (en 2 dimensions et sur papier exclusivement) choisies par l'intermédiaire d'une commission indépendante, pour l'Artothèque.

Carnets, manuscrits, épreuves, tapuscrits d'écrivain-e-s liés au Valais, tout ce qui préside au et participe du livre publié par un-e auteur-e valaisan-ne est susceptible d'entrer dans les collections patrimoniales littéraires de la MV.

Les collections pédagogiques : littérature et matériel spécialisés

Le cadre

La documentation pédagogique à l'intention des enseignants existe depuis plus de 50 ans dans les sites de Brigue et de St-Maurice. Depuis 2001, les deux sites assument officiellement la responsabilité de bibliothèque spécialisée au service de la Haute Ecole Pédagogique du Valais (HEP-VS).

Les deux sites sont encore des partenaires de choix des bibliothèques communales et/ou scolaires, et veillent, dans le cadre du Plan directeur des bibliothèques valaisannes, à coordonner les actions destinées aux écoles et à informer celles-ci des nouveautés, actualités en matière d'école valaisanne.

La pratique

Les collections de littérature pédagogique sont constituées pour les étudiants de la HEP-VS, les didacticiens, ainsi que pour les enseignants praticiens. Elles concernent en priorité les **sciences de l'éducation** (du *Bachelor* jusqu'au *Master*).

Quant au domaine scolaire obligatoire, le développement des collections concerne toutes les branches de **l'enseignement selon les niveaux définis par le système « Harmos »** (1H à 11H) et s'adresse tout autant aux enseignants qu'aux élèves de l'école obligatoire (1H à 11H).

Les documents

La documentation pédagogique existe sur de multiples supports : imprimés, manuels scolaires, supports audiovisuels, ressources en ligne, jeux pédagogiques, mallettes thématiques, mallettes scientifiques, expositions...

Les collections encyclopédiques

Le cadre

Pour assurer son rôle de médiathèque « d'étude et d'information », la MV dispose d'un budget global, qui permet d'entretenir **la collection encyclopédique**, tous sites confondus. La MV Brigue assure cet assortiment en langue allemande.

La dimension « étude et information » permet de répondre aux besoins du public du secondaire II. La MV St-Maurice est le seul site à disposer d'une convention avec le Lycée-Collège de l'Abbaye de St-Maurice permettant la mise à disposition de documents pour le secondaire II en particulier.

La pratique

Comme pour les autres collections, les supports peuvent varier grandement.



MEDIATHEQUE
MEDIATHEK
valais wallis

Le travail de choix des acquisitions de ces dernières collections doit se faire dans un esprit de complémentarité avec les bibliothèques communales et scolaires.

Les ouvrages à caractère pornographique et/ou ceux qui prônent la violence gratuite et/ou ceux qui incitent à la haine, à l'exclusion, au clivage, au racisme, au sexisme, à la polémique destructrice ne font pas l'objet de la collection.

Les documents

Les collections encyclopédiques proposent les œuvres des auteur-e-s classiques, une sélection des auteur-e-s contemporains, un choix de journaux quotidiens, revues et de magazines qui couvre une vaste palette de thèmes et centres d'intérêt, des sources et ouvrages de référence.

Les choix des acquisitions à effectuer (ou pas) pour les collections spécialisées et encyclopédiques répondent aux critères de niveaux (A, B et C).

PLAN EN VERSION COMPLETE CONSULTABLE ICI :

<https://www.mediatheque.ch/data/documents/collections/FR/PDCC2017FR.pdf>